

2. Que les Secrétaires de la Ligue du Sacré-Cœur veuillent bien nous envoyer une copie de tous les noms des Associés de l'Apostolat ou de la Ligue des hommes, etc., qui n'ont pas encore été inscrits dans les Registres de l'Archiconfrérie, après l'avoir fait signer par le Directeur local.

Chaque année, au mois de juin, ils devront de même nous envoyer les noms inscrits dans le Registre de l'Apostolat depuis le juin dernier, à moins que le Directeur ne se charge de ce soin lui-même.

3. Que nos Zélateurs et Zélatrices voient à ce que leurs Associés soient dûment enrôlés dans l'Archiconfrérie ; qu'ils s'assurent s'ils ont reçu des Billets d'admission, distincts de ceux à l'Apostolat. Si non, qu'ils demandent de ces Billets à la Trésorière locale et qu'ils en munissent ces Associés, dont ils prendront les noms pour les remettre au Directeur local, afin qu'ils nous soient expédiés ou inscrits ailleurs sur le registre d'une confrérie dûment affiliée.

S'il n'y a pas de Directeur local là où ils résident, qu'ils nous envoient ces noms directement.

4. Enfin, que nos Associés eux-mêmes fassent les démarches requises pour se faire admettre dans l'Archiconfrérie, en donnant leurs noms soit au Directeur local, soit à un Zélateur ou une Zélatrice, soit en nous envoyant directement leurs noms, au défaut d'autres moyens pratiques.

Il y a tant de précieuses indulgences à gagner dans l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur et cela d'une manière si facile, qu'il est bien convenable que chacun fasse tout en lui pour ne pas les perdre, faute de remplir les formalités requises.

---

### ABONNEMENTS

Les abonnements au MESSAGER CANADIEN peuvent dater de juillet ou de janvier. Ceux qui s'abonneront d'ici au mois de décembre ne recevront que les livraisons depuis juillet, à moins qu'il ne nous demandent spécialement celles parues depuis janvier dernier.